



CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 22 AVRIL 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
de la convocation

16/04/2015

Nombre de
conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 06
Dont Procuration : 06

Vote à l'unanimité

Pour : 29
Contre : 00
Abstentions : 00

17-8

L'An Deux Mil Quinze, le mercredi 22 avril, à neuf heures (9H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 16 avril 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) – M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) – M. BARTHEL Léonard – M. JERSIER Claude – Mme SAINTE-LUCE Ninette M. LAROCHELLE Louis – M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane – Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – M. NOËL Jean-Philippe – M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence(22)

REPRESENTÉS : M. EDAU François (ayant donné procuration à M. Leonard BARTHEL) – Mme BARTHEL Annick (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) – Mme FAVORINUS Justina (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) – Mme LAROCHELLE Laurence (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) – Mme MACHARES Chantal (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) – M. LIBER Luc (ayant donné procuration à Mme Laurence CHRISTOPHE).....(6)

ABSENTS : Mme DEGLAS Louisiane.....(1)

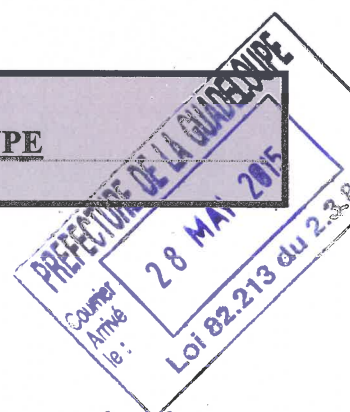
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Monsieur Michel CHAIBRIANT a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
AUX SCOUTS ET GUIDES DE GUADELOUPE**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- Vu le Budget 2015 de la Commune de Trois-Rivières ;
- Vu les crédits inscrits à l'article 65 74 de ce budget comme aides aux associations ;
- Vu les disponibilités financières sur cet article ;

.../...



.../...

- **Vu** la demande de subvention formulée par les Scouts et Guides de Guadeloupe, accompagnée de ses comptes et de son programme d'activités pour l'exercice 2015 ;
- **Considérant** que cette aide contribuera à la mise en œuvre du programme d'activités des Scouts et Guides de Guadeloupe visant à favoriser l'éducation des enfants et des jeunes et un engagement citoyen.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'accorder aux Scouts et Guides de Guadeloupe, l'aide suivante d'un montant total de **Deux Mille Euros (2 000 €)**.

Article 2

D'inviter le Maire à procéder au mandatement sur le compte ouvert au nom de la dite association.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

28 MAI 2015

La publication et/ou la notification
le

28 MAI 2015

